

United Nations  Nations Unies

HEADQUARTERS • SIEGE NEW YORK, NY 10017

**Distr. RESTRICTED**  
**PRS/2016/CRP.8**  
**ORIGINAL: FRENCH**

**Pacific regional seminar on the implementation of the Third International  
Decade for the Eradication of Colonialism: commitments and actions for  
decolonization in the Non-Self-Governing Territories**

**Discours de Monsieur Jean-Louis d'Anglebermes, Vice-président du  
gouvernement de la Nouvelle-Calédonie**

**Séminaire régional du Comité spécial de décolonisation**

*Managua, Nicaragua, le 31 mai 2016*

Monsieur le Président du Comité de décolonisation,

Madame l'Ambassadrice, représentante permanente du Nicaragua auprès  
des Nations Unies,

Monsieur le Rapporteur du Comité,

Madame la Secrétaire du Comité,

Monsieur le représentant du Secrétaire général des Nations Unies

Mesdames et Messieurs les représentants des Etats membres des Nations Unies et  
membres du Comité de décolonisation,

Mesdames et Messieurs les représentants des territoires non autonomes et associés

membres des nations Unies présents, des territoires non-autonomes et de leurs gouvernements, mais aussi des experts présents à ce séminaire. Cet engagement du gouvernement du Nicaragua nous avait d'ailleurs été témoigné l'an dernier avec beaucoup de force et de symbole lors de la rencontre dont nous avait honoré le

Président de la République du Nicaragua, Monsieur Daniel Ortega. Je voudrais

apparu ces derniers mois en Nouvelle-Calédonie.

Vous le savez, l'Accord de Nouméa signé le 5 mai 1998 a permis à la Nouvelle-

partenaires l'Accord de Nouméa ont décidé sur ce point précis de tout faire pour que rapidement c'est-à-dire avant le comité des signataires de février 2016 les

conditions soient réunies pour aboutir. Lors de ce comité de juin 2015, les partenaires se sont engagés à faire procéder par des « experts de confiance » à une évaluation quantitative du litige électoral. Il s'agissait ainsi d'évaluer l'impact réel, en termes démographiques, du litige électoral sur cette liste provinciale.

pouvoir exécutif de notre territoire est composé de l'ensemble des forces politiques du pays, qu'elles soient indépendantistes ou non-indépendantistes.

Ce gouvernement est un des symboles du partage de compétences, de l'équilibre et de la reconnaissance de toutes les légitimités calédoniennes. Il est un des résultats les plus explicites du mécanisme institutionnel né de l'Accord de Nouméa.

~~Je suis indépendantiste et je suis le vice-président d'un gouvernement présidé par~~

En effet, dans le cadre de sa déclaration de politique générale du 12 avril 2015, le

gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a élaboré une feuille de route ambitieuse qui nous impose d'importants chantiers, indispensables au développement économique, social et culturel de notre pays.

**Dans le domaine de l'emploi et l'insertion professionnelle,** le secteur dont j'ai la

charge au sein du gouvernement, nous avons défini nos stratégies principales et

Nous souhaitons que notre école soit ancrée dans son pays tout en s'ouvrant davantage sur le monde. Nous souhaitons enfin développer l'enseignement de la culture et des langues locales, développer l'engagement citoyen des élèves et

renforcer l'outil numérique, indispensable à la modernité de notre école.

Vous le savez, Mesdames et Messieurs, la Nouvelle-Calédonie connaît une situation de crise économique sérieuse. Nous avons donc lancé depuis notre entrée en fonction plusieurs chantiers visant à soutenir la croissance économique, avec pour objectif premier, la création d'emplois.

Cette politique de relance de la croissance économique passe d'abord par

un plan de soutien au secteur prévoyant un programme prévisionnel des exportations vers notre usine *offshore* de Corée et vers la Chine, à condition pour

Unies aux points 11 et 23 de sa résolution n° 70/99 du 15 décembre 2015, nous avons cette année lancé un important programme visant à **garantir un logement à tous les calédoniens**. Nous élaborons dans cette perspective un programme visant d'une part, grâce à la défiscalisation locale, à la construction de logements intermédiaires et d'autre part, à la réalisation de l'objectif de construction de 1500 logements par an

Je veux aujourd'hui à ce titre vous annoncer, Mesdames et Messieurs, que le congrès de la Nouvelle-Calédonie a émis le 19 mai dernier, à l'unanimité, le vœu de voir notre pays assujéti à l'Accord de Paris sur le climat. Ainsi, la France a accepté de prévoir dans le cadre de son engagement dans l'Accord de Paris une composante dédiée à l'engagement calédonien. Grâce à cet accord entre la France et la Nouvelle-Calédonie, notre pays pourra prendre toute sa part dans le processus

économique de la Nouvelle-Calédonie et les débouchés régionaux pour nos acteurs économiques. Répondant au besoin de relancer la croissance de plus grand